



SCoT
Vallée de
la Drôme



SCoT

VALLEE DE LA DROME AVAL

BILAN DE LA CONCERTATION



Version approuvée
18 décembre 2024

TABLE DES MATIERES

1. Contexte réglementaire	2
1.1. le contexte réglementaire	3
1.1.1. Rappel du code de l'urbanisme	3
1.1.2. Extrait de la délibération du 15 mars 2017	3
2. La concertation mise en œuvre	4
2.1. Actions durant la phase de lancement	5
2.1.1. La mobilisation et la participation des habitants	5
2.1.2. La mobilisation et la participation des élus	6
2.2. Actions durant la phase de diagnostic	7
2.2.1. La mobilisations et la participation des élus	7
2.2.2. La mobilisation des acteurs du territoire	9
2.2.3. La mobilisation et la participation des techniciens	10
2.2.4. La mobilisation et la participation des habitants	10
2.3. Actions durant la phase de PADD	12
2.3.1. La mobilisations et la participation des élus	12
2.3.2. La mobilisation des acteurs du territoire	14
2.3.3. La mobilisation et la participation des techniciens	15
2.3.4. La mobilisation et la participation des habitants	15
2.4. Actions durant la phase de DOO	17
2.4.1. La mobilisation et la participation des élus	17
2.4.2. La mobilisation et la participation des techniciens	21
2.4.3. La mobilisation et la participation des habitants	22
2.5. Les autres outils de communication	23
2.5.1. le site internet	23
2.5.2. Les Lettres d'infos	24
2.5.3. Exposition itinérante	24
2.5.4. Articles dans les supports de communication locaux	24
2.5.5. Registre de concertation	25
2.6. L'association des personnes publiques	26
2.6.1. L'association des Personnes publiques	26

2.7. Conclusions	27
3.1. Annexes 1	27
Liste des Personnes Publiques Associées	27

1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

BILAN DE LA CONCERTATION

1.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

1.1.1. RAPPEL DU CODE DE L'URBANISME

Article L103-2 et suivants

1° Les procédures suivantes :

L'élaboration du schéma de cohérence territoriale fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public.

Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

À l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête.

1.1.2. EXTRAIT DE LA DELIBERATION DU 15 MARS 2017

L'objet de la délibération prise par le Conseil syndical le 15 mars 2017 porte sur la prescription de l'élaboration du SCoT Vallée de la Drôme, des objectifs poursuivis ainsi que des modalités de concertation.

La concertation permettra au public d'accéder aux informations relatives au projet du SCoT et d'y apporter sa contribution. Elle permettra aussi de sensibiliser la population aux enjeux du territoire et de favoriser le partage, l'appropriation et les échanges sur le projet par l'ensemble des acteurs.

Ces modalités de concertation étaient envisagées comme suit :

> Un site internet avec un espace d'information dédié à la démarche SCoT et un formulaire en ligne destiné au public pour faire part de ces observations au fur et à mesure,

> Organisation d'au moins deux réunions publiques,

> Transmission d'articles sur le SCoT aux collectivités locales pour être insérés dans leur Mise à disposition d'un dossier présentant l'état d'avancement de la démarche aux étapes suivantes : après validation du diagnostic, après arrêt PADD, avant l'arrêt du SCoT par le comité syndical.

Les documents sont consultables au siège du Syndicat Mixte de la Vallée de la Drôme Aval ainsi qu'au siège des deux communautés de communes concernées et aux horaires habituels d'ouverture. Un registre de concertation permettant de consigner les observations du public sur le projet de SCoT est mis à disposition.

> Support de communication (journaux intercommunautaires, bulletins municipaux),

> Une exposition itinérante.

> Mise en place de toutes autres initiatives d'information ou de concertation, selon des modalités restant à définir, qui apparaissent judicieuses pendant l'élaboration du SCoT.

Parallèlement et conformément à l'article L.132-12, les associations locales d'usagers agréées dans des conditions définies par décret en Conseil d'état, ainsi que les associations agréées mentionnées à l'article L141-1 du Code de l'Environnement seront consultées à leur demande.

Le bilan de la concertation est présenté devant le syndicat mixte qui en délibèrera lors de l'arrêt du projet.

2. LA CONCERTATION MISE EN ŒUVRE

Le Syndicat mixte a organisé sur les 4 phases du SCoT (Lancement, diagnostic, PADD, DOO) plusieurs actions afin de mobiliser et faire participer les élus, les habitants et les acteurs du territoire. Ces actions sont détaillées ci-après selon leur temporalité, leur cible et leur typologie.

2.1. ACTIONS DURANT LA PHASE DE LANCEMENT

2.1.1. LA MOBILISATION ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Le Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval a décidé de mettre en place une large concertation pour associer les habitants à l'élaboration du SCOT. Ainsi, au lancement du SCoT en 2017, **une série de 6 réunions publiques** a été organisée, afin de présenter la démarche d'élaboration du SCoT et de la partager avec les habitants. L'objectif principal de ces réunions était de toucher le plus grand nombre d'habitants et de pouvoir leur laisser la parole. Ainsi, les réunions publiques ont été territorialisées et ont toutes eu lieu à partir de 18h30 et ont réuni environ 100 personnes en tout.

Au total, 118 personnes y ont participé.

Récapitulatif des 6 réunions :

- 23 mai 2017 – Divajeu, Salle des fêtes
- 1^{er} juin 2017 – Saillans, Temple
- 13 juin 2017- Crest, Salle Coloriage
- 15 juin 2017- Beaufort-sur-Gervanne, Salle d'animation
- 20 juin 2017- Francillon sur Roubion, Salle Municipale
- 22 juin 2017 – Loriol, Salle des fêtes



Réunion publique à Saillans et Beaufort-sur-Gervanne



**Schéma de Cohérence territoriale (SCoT)
de la Vallée de la Drôme Aval**

Participez aux réunions publiques de votre choix !



REUNIONS PUBLIQUES	<p>23 mai – Divajeu, Salle des fêtes</p> <p>1er juin – Saillans, Temple</p> <p>13 juin – Crest, Salle Coloriage</p> <p>15 juin – Beaufort sur Gervanne, Salle d'animation</p> <p>20 juin – Francillon sur Roubion, Salle Municipale</p> <p>22 juin – Loriol, Salle des fêtes</p>
-------------------------------	--

A partir de 18h30

Le Schéma de Cohérence Territoriale,
le "SCoT", est un document d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire (pour les 15 ans à 20 ans) à venir dans les domaines suivants :
Economie, Tourisme, Agriculture, Mobilité-Transport, Energie, Environnement et Habitat-Urbanisme.

Le territoire du "SCoT" comprend 45 communes répartis en deux Communautés de Communes :

- la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme
- la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée.

Affiche de communication – Affichée dans toutes les communes

02 ACTUS
19 mai 2017

Le déménagement et le financement du centre aquatique ont été adoptés

C'est sans surprise que les élus de la CCCPS ont décidé de voter en faveur du projet

Conseil express pour les élus de la CCCPS en ce 19 mai. Il s'agissait, comme nous l'avons écrit la semaine passée, de voter le nouveau emplacement du centre aquatique et de valider le plan de financement. Et c'est avec 24 voix "pour" et 15 "contre" que tout ceci a été décidé non sans que quelques élus ne donnent leur façon de voir les choses au président et aux vice-présidents.



Avec 24 voix pour, déménagement et financement ont reçu un avis favorable

Denis Benoit, maire d'Aouabe, regrette le manque d'ambition de ce nouveau terrain, qui ne permettra pas d'éventuelles extensions. Agnès Hartun, de Saillans, exprime son sentiment « déçagable de ne pas être tenu au courant puis d'avoir à voter un projet décidé et demandé « quel est notre rôle en tant qu'élus » et ajoutant qu'il aurait fallu demander aux élus de décider ou faire ce centre. Elle revenait sur une des mesures du nouveau président, qui souhaite supprimer la taxe d'habitation, impôt local, dont on ne connaît pas encore les tenants et aboutissants et pourrait créer des difficultés de trésorerie dans les communes et donc, les intercommunalités. Elle proposait également qu'on construise le centre à côté du gymnase

de Piégros. Samuel Arnaud, de Crest, regrette que la taille du terrain soit si petite alors qu'il proposait un autre site, alors plus grand. Il y a quelques années et que sa petiteesse avait été l'argument pour dire « non ». Il soulignait également que pour les Crestois, le nouveau site choisi signifiait l'éloignement du centre-ville. Voilà pour ce qui était des positions « contre », auxquelles on peut ajouter les questions sur les aménagements du terrain et du passage souterrain également soulevées. Du côté des « pour », Hervé Marthon répondait que le nouveau terrain avait des contraintes faciles à résoudre et que le parking pour les personnes à mobilité réduite se trouvait à proximité du bâtiment et non de l'autre côté de la route.

Jean-Pierre Point, vice-président chargé de l'urbanisme, expliquait que le souterrain n'aurait besoin de d'un aménagement « plus fun ». Enfin Cécile Rossi, vice-président chargé des sports, donnait le point de vue historique du président Magron, qui a toujours souhaité que le centre soit à Crest, car les lycées y sont et que c'est beaucoup plus facile de les déplacer intra-muros. Le débat va sans doute s'apaiser pour quelques mois, à moins de nouveaux rebondissements. P.B.

Perturbation...

Les membres locaux de Nuit Debout ont porté le débat du conseil en prenant la parole malgré le refus du président. Une personne entourait alors la lecture d'un message bien vite accompagnée par une petite dizaine d'autres. Les élus et le public tentaient alors de couvrir leurs voix en chantonnant et en faisant des bruits de bouche mais les perturbateurs ne renouaient à aller jusqu'au bout. Ils distribuaient ensuite leur message imprimé aux élus qui hésitaient entre en faire une boule, le déchirer ou le laisser sur la table mais sans y toucher. Le calme revenant un moment mais au moment où le président Magron tentait de relancer la séance la lecture reprenait aussitôt... toujours. Chacun se fera une idée de

PASCAL GERANTON
votre spécialiste local traites de la brème / Dosis 18 ans d'expérience
PROS et PARTICULIERS
EXTINCTEURS
toutes marques
• ENTRETIEN
• DÉTECTEURS

Projetez-vous dans l'urbanisme du futur

La CCVD et la CCCPS élaborent le SCoT de la Vallée de la Drôme Aval

Êtes-vous prêt à aménager le territoire pour les 15 ou 20 prochaines années ? C'est un peu ce que proposent les deux intercommunalités du territoire à tous leurs habitants via l'élaboration commune du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Vallée de la Drôme Aval.



Jacques Fayolle, à gauche, Cécile Rossi au centre et Jean-Pierre Point à droite

Ce document d'urbanisme définit les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années futures à travers plusieurs domaines : l'économie, l'agriculture, la mobilité et le transport ainsi que l'énergie, l'environnement et l'habitat-urbanisme.

Afin de le réaliser d'ici à mai 2020, une chargée de mission spécialisée dans le domaine, Cécile Rossi, a été recrutée pour accompagner le syndicat mixer dans sa tâche, même si ce document est très encadré par les services de l'Etat. Le syndicat est composé d'élus des deux communes qui ont décidé de faire appel aux habitants pour décider ensemble des orientations à donner à la vallée. Pour ce faire, il faudra mener les études, piloter les sélections et définir les orientations d'aménagements.

Jean Serret, président de l'ancien syndicat mixte, laissera sa place lors de la mise en place de la nouvelle structure et son successeur devrait être soit Jean-Pierre Point, chargé de l'urbanisme à la CCCPS, soit son homologue à la CCVD, Jacques Fayolle. Le président expliquait le contexte un peu rendu de ce SCoT, avec « Montélimar qui agresse le territoire de la CCVD sur le plan économique. Il faut donc mettre de la cohérence

de l'environnement devient applicable à l'ensemble des documents d'urbanisme. L'élaboration du SCoT se fera en cinq étapes, avec le rapport de présentation, le projet d'Aménagement et de Développement Durable, le Document d'Orientation et d'Objectifs, son approbation et enfin la mise en compatibilité avec tous les documents d'urbanisme locaux. Plusieurs réunions publiques sont organisées pour permettre au plus large public possible d'y participer :
1 juin à 18h30
13 juin à 18h30 à la salle Coloriage de Crest
15 juin à la salle d'animation de Braudourt
-sur-Gervanne à 18h30
20 juin à la salle municipale de Frauvillan
sur Rouillon à 18h30
22 juin à la salle des fêtes de Loriol à 18h30

La Boutique à ID

ARTICLES DE DÉCORATION : bougeoires, vases, statuettes, phosphores, verre d'art peint à la main
ARTS DE LA TABLE : vaisselle, cafetières, platters, lobbiers, gomme Guzzini
ARTICLES SOUVENIR
MONTÉLIMAR 1989
L'ÉTOILE BLEUE
ÉTOILE BLEUE

CREST - 11 rue de la République - TEL 04.75.43.92.62

2.1.2. LA MOBILISATION ET LA PARTICIPATION DES ELUS

Les élus du territoire sont au cœur de la construction et des différentes étapes d'élaboration du SCoT. Durant la phase de lancement 8 réunions politiques ont eu lieu : 4 Conseil Syndical et 4 Conseil EPCI. Ces réunions ont permis de poser les bases du projet du SCoT.

DATE	TYPE REUNION	OBJET
16/02/17	Conseil Syndical	Nouveaux statuts du Syndicat Mixte du SCoT
15/03/17	Conseil Syndical	Délibération prescription SCoT Avancement du cahier des charges pour l'élaboration du SCoT et des modalités de concertation
04/04/17	Conseil Syndical	Organisation des commissions + des réunions publiques
11/05/17	Conseil Syndical	Validation Cahier des charges du marché d'élaboration du SCoT et du rétroplanning de lancement
06/07/17	Conseil Syndical	Désignation des délégués au SM SCoT + élection de la Présidence et Vice-Présidence.
09/11/17	Conseil Syndical	Présentation du bureau étude TERCIA et de sa méthodologie

Extrait du Crestois du 19 mai 2017

2.2. ACTIONS DURANT LA PHASE DE DIAGNOSTIC

2.2.1. LA MOBILISATIONS ET LA PARTICIPATION DES ELUS

➤ Réunion Plénière

Le Schéma de Cohérence Territoriale entre dans sa phase de réalisation réglementaire fin 2017 avec l'objectif de produire à partir de Juin 2018 le diagnostic stratégique et l'Etat Initial de l'Environnement. **Une réunion plénière** a été organisée le 24 janvier 2018, elle a réuni environ 60 élus du territoire.

Durant cette réunion plénière, il a été abordé les points suivants :

- En plénière, échanges avec le bureau d'études TERCIA sur la démarche de réalisation du SCoT,
- En 4 sous-groupes, échanges entre les élus pour identifier les attentes communes et amorcer les discussions sur la vision des élus pour l'avenir du territoire,
- Restitution des synthèses par les rapporteurs des groupes en plénière.



Réunion plénière – 24 janvier 2018 - Salle coloriage (Crest)



Echange en sous-groupes et restitution

Afin de pouvoir finaliser le diagnostic et les analyses thématiques, il est nécessaire de caractériser l'armature territoriale sur laquelle repose le fonctionnement et l'organisation du territoire aujourd'hui. Le souhait des élus du syndicat mixte du SCoT est que cette vision soit largement partagée par l'ensemble des élus du territoire du SCoT avant de poursuivre par les enjeux pour l'avenir.

Ainsi, une deuxième réunion plénière à destination de l'ensemble des élus du territoire, s'est déroulée le vendredi 8 juin 2018 de 17h30 à 20h00 à la salle AMAPE de Crest.

Cette réunion a suscité l'intérêt des 60 élus présents, les échanges et retours ont été riches.



Plénière des élus du territoire – 8 juin 2018 -Salle AMAPE (Crest)

Actus 05

6 juillet 2018

La Corée découvre le pintadeau de la Drôme

Afin de diversifier les élevages de volailles dans leur pays, une délégation coréenne est venue s'inspirer des pratiques françaises.

Ils sont arrivés à huit, caméra au poing, pour remporter un maximum de témoignages de leur visite. Diffusé sur le plus grand portail WEB de Corée, sur You Tube Channel Université de Séoul, le film atteindra un maximum de Coréens, soit environ un million d'habitants de chaque série, au total, un panel estimé à 5 millions. Ce sont deux cuisiniers coréens, un spécialiste des alcools dont le vin, une équipe de tournage et une interprète qui visitent le monde et s'inspirent des recettes régionales pour valoriser la volaille fermière. Les concepts de l'appellation « fermière », en Corée, ne sont pas les mêmes qu'en Europe, et peu d'élevages sont concernés. En effet, les Coréens consomment environ 95% de volailles industrielles, sur les 30% qu'ils utilisent pour agrémenter leurs repas. Ce qui n'est pas très étonnant



quand on sait qu'un éleveur possède, en moyenne, environ 8000 m² de terrain, il ne peut pas avoir les mêmes surfaces d'élevages que dans la Drôme où il faut être poulé, par exemple, pour de l'élevage bio. En préambule de la visite, ils sont arrivés aux abattoirs de Grâne pour une découverte du magasin d'usine où des explications du travail fait sur place leur ont été données. Ce moment a permis aussi de voir les différentes valorisations réalisées à partir des volailles, les morceaux choisis, les transformations en saucisses et autres sautés. Le président du syndicat des pintadeaux de la Drôme a mené la visite de la journée avec l'idée de montrer toutes les facettes de la volaille. Et bien sûr, le plus apprécié reste l'aspect culinaire. C'est donc au château de Poët Célaré que les visiteurs se sont installés au

Le SCoT s'élabore peu à peu

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 15 à 20 ans à venir. L'objectif est d'aboutir à un SCoT applicable fin 2020. L'élaboration du diagnostic est en cours. La tenue des différentes instances de concertation avec les élus et acteurs du territoire, afin d'échanger et de compléter le pré-diagnostic, vient de s'achever. Afin de pouvoir finaliser le diagnostic et les analyses thématiques, il est nécessaire de caractériser l'armature territoriale sur laquelle reposent le fonctionnement et l'organisation du territoire

aujourd'hui. Le souhait des élus du syndicat mixte du SCoT est que cette vision soit largement partagée par l'ensemble des élus du territoire du SCoT avant de poursuivre par les enjeux pour l'avenir. Au cours d'une réunion où de nombreux élus étaient présents, et après l'accueil de Jacques Fayollet, Président, et Jean-Pierre Point, Vice-Président du syndicat mixte du SCoT, Cécile Rossi, chargée de mission SCoT, a présenté les retours des instances de concertation qui ont eu lieu fin mars sur le pré-diagnostic. Le bureau d'étude TERCIA a présenté l'armature territoriale actuelle et la méthodologie (analyse multi-critères) qui a



permis d'y aboutir. Cette réunion a suscité l'intérêt des 60 élus présents, les échanges et retours ont été riches. Un conseil syndical aura lieu début juillet et permettra de prendre en compte les retours de cette

Communiqué du SCoT

Extrait du Crestois du 6 juillet 2018

➤ Commissions thématiques

Dans la poursuite de l'objectif de production du diagnostic stratégique et l'Etat Initial de l'Environnement, **7 commissions thématiques** ont été organisées avec l'ensemble des élus du territoire :

- Commission « Structuration du territoire, polarités, équipements, démographie et logements » le 27/03/2018
- Commission « Economie agricole - Patrimoine agricole – Paysage » le 27/03/2018
- Commission « Economie territoriale - Aménagement économique - Offre commerciale » le 28/03/2018
- Commission « Tourisme et culture – Patrimoine » le 28/03
- Commission « Mobilité » le 28/03/2018
- Commission « Biodiversité - ressources naturelles - Pollution – Risques » le 29/03/2018
- Commission « Transition énergétique - consommation - production – vulnérabilité » le 29/03/2018

L'objectif de ces commissions étaient de :

- Partager la 1ère lecture du diagnostic territorial sur les différents champs thématiques,
- Enrichir les analyses, compléter et fournir des éléments et des données complémentaires,
- Cibler les approfondissements à réaliser pour compléter la lecture des enjeux territoriaux et préparer utilement la phase de projet.

L'ensemble des 7 commissions a réuni environ 110 élus du territoire.



Commissions thématiques - salle trois becs (Campus Biovallée)

➤ Réunions politiques

Durant la phase de diagnostic, **8 conseils syndicaux** ont eu lieu.

DATE	TYPE REUNION	OBJET
01/03/18	Conseil Syndical	Contribution SRADDET
20/03/18	Conseil Syndical	Présentation du pré-diagnostic par TERCIA
17/05/18	Conseil Syndical	Présentation de l'armature territoriale du diagnostic par TERCIA
31/05/18	Conseil Syndical	Pré-validation de l'armature territoriale du diagnostic
03/07/18	Conseil Syndical	Validation de l'armature territoriale actuelle
04/10/18	Conseil Syndical	Présentation du diagnostic territorial
29/11/18	Conseil Syndical	Présentation de la feuille de route du PADD
13/12/18	Conseil Syndical	Validation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

2.2.2. LA MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La phase de diagnostic a été lancée fin 2017. **Une série de 3 ateliers de territoire** a été organisée au printemps 2018, associant l'ensemble des acteurs du territoire.

Récapitulatif des ateliers :

- Atelier « Environnement », le lundi 23 avril 2018.
- Atelier « Structuration du territoire, mobilités, équipements, démographie et logements », le mardi 24 avril 2018.
- Atelier « Économie, agriculture, tourisme et paysages », le mardi 24 avril 2018.

Ces ateliers ont permis de :

- Partager la première lecture du diagnostic territorial sur les différents champs thématiques
- Enrichir les analyses, compléter et fournir des éléments et données complémentaires.
- Cibler les approfondissements à réaliser pour compléter la lecture des enjeux territoriaux.
- Préparer utilement la phase de projet.

En totalité, **43 acteurs du territoire** ont participé à ces ateliers.



Atelier « Environnement » et « Economie » - 23 et 24 avril 2018 – Biovallée le Campus

Concernant l'atelier environnement, les enjeux identifiés lors de la commission avec les élus sont confirmés par cet atelier technique : les enjeux liés à l'eau et à la biodiversité sont également mis en évidence et en priorité sur le territoire. L'atelier a permis de mieux cerner les enjeux et d'identifier les difficultés d'intervention ou les contradictions.

Ainsi, les enjeux de préservation de la biodiversité se retrouvent parfois confrontés aux enjeux de développement des énergies renouvelables (coupes à blanc des ripisylves pour produire de la biomasse par exemple). Par ailleurs, la volonté de s'impliquer dans la transition énergétique peut se retrouver limitée par des contraintes d'ordre technique (faible développement du réseau électrique dans la partie est du territoire).

Enfin, la préservation de la qualité des eaux de la Drôme est un enjeu important sur le territoire, mais qui dépasse les champs d'intervention du SCoT (anciennes décharges enfouies, décharges en bordure de cours d'eau inaccessible). Des outils permettant une meilleure gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau sont néanmoins mis en place ou en cours d'élaboration (SAGE et contrat de rivière).

L'atelier « **Structuration du territoire, mobilités, équipements, démographie et logements** », a mobilisé un nombre restreint mais divers d'acteurs du territoire (État, collectivités, association, agence publique). Cette diversité des participants a permis des discussions riches des différents points de vue et des différentes sensibilités. Grâce à une bonne appropriation du format de l'atelier, les échanges ont été approfondis et constructifs. Ils ont permis d'apporter des éléments de connaissances et de réflexions pertinents pour compléter le pré-diagnostic du SCoT.

Les principaux enjeux retenus des échanges de cet atelier :

- Conservation et affirmation de l'identité du territoire, qui présente de fortes spécificités tout en bénéficiant de la proximité de centres urbains.
- Nécessité de mettre en adéquation l'offre de services et l'offre de logements avec les attentes et besoins des habitants mais aussi avec les évolutions sociodémographiques en cours et à venir.
- Développement respectueux des ressources foncières et de l'environnement.
- Mise en cohérence de l'armature territoriale du SCoT avec les ambitions en matière de transports.
- Développement d'une offre multimodale de transports plus performante, favorisant un recours optimisé aux différents modes de transport.
- Nécessité de traiter de manière la plus transversale possible les éléments du diagnostic.

Concernant l'atelier sur **Économie, agriculture, tourisme et paysages**, les discussions ont notamment beaucoup porté sur les questions des zones d'activités et commerciales, de l'agriculture et du tourisme.

La partie « Agriculture » a fait l'objet de nombreux échanges entre chambre consulaire, représentants des agriculteurs, opérateur foncier et intercommunalité. Ils ont permis d'identifier les principales difficultés du territoire : l'accès au foncier, le bâti, l'urbanisation qui tend à se développer sur les secteurs les plus productifs, et pour finir le devenir de l'irrigation, important pour la vitalité économique de l'agriculture mais confronté à une très forte pression sur la ressource. Certaines filières mériteraient par ailleurs une attention particulière (avicole notamment).

2.2.3. LA MOBILISATION ET LA PARTICIPATION DES TECHNICIENS

Durant cette phase, **4 COTECH** ont également eu lieu réunissant l'ensemble des techniciens des 2 EPCL membres du SCoT.

DATE	OBJET
14/12/17	Méthodologie de réalisation du diagnostic, Rétroplanning des 3-4 prochains mois

DATE	OBJET
09/03/18	Relecture de la V0 du diagnostic et de l'EIE
17/05/18	Présentation de l'armature territoriale et de la méthodologie
04/09/18	Présentation V1 du Diagnostic socio-économique et Etat Initial de l'Environnement

2.2.4. LA MOBILISATION ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS

La phase de diagnostic s'est clôturée par une restitution lors d'une **réunion publique à la Salle Coloriage de Crest le 7 novembre 2018 qui a réuni environ 70 personnes.**

REUNION PUBLIQUE
Mercredi 7 novembre - 18h
 Présentation du Diagnostic Territorial
 Salle Coloriage
 Quai Soubeyran, 26400 Crest

SCoT
 Vallée de la Drôme

INVITATION

Syndicat Mixte du SCoT De la Vallée de la Drôme Aval
 Mail : contact@scot-valleedrome.fr Tél. 04 26 52 11 14
www.scot-valleedrome

Affiche de la réunion publique du 7 novembre 2018

10 | VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

CREST

AGENDA

- VENDREDI 9**
 → **Vendredi ludiques à la médiathèque**
 Avec des jeux de société, jeux vidéo, ateliers interactifs et numériques en partenariat avec la communauté de communes de 15 à 17 h. Gratuit. Médiathèque départementale Vallée de la Drôme, place Solbeynne, tél. : 04 75 25 60 50.
- **Collecte du Secours populaire**
 Collecte administrative de 8 h 30 à 18 h à l'hôtel de la mairie, 10 à 11 rue de la République, Crest. Médiathèque départementale Vallée de la Drôme, place Solbeynne, tél. : 04 75 25 60 50.
- **Loto de l'Étente Crest-Aval de football**
 À 19 h 30, salle des Moulins avec de nombreux gros lots. 2,50 euro. Billets et petite restauration sur place. Tél. : 06 53 84 64 57.
- **Plafons du rythme de l'enfant à l'Anpae**
 Patrice et Danièle, une rythmiste soliste idéal pour nos enfants ? Telle est la question sur laquelle se penche Claire Lacoste depuis plus de 30 ans à 18 h 30, salle de l'Anpae, rue des Alpes. Ville de Crest : 04 75 75 61 10.
- **Exposition à la galerie Espace liberté**
 « Le voir écrit d'un pays lointain » peintures graphiques de Axel Chérel, maître de la palette d'Hervé Michaux. Ouverture de mercredi au vendredi de 15 à 18 h, samedi de 10 à 13 h et de 15 à 18 h, jusqu'au samedi 17 novembre, 5, rue des Alpes, Crest. Association La Fertige-Crest : 09 32 37 99 06. gallerieespaceliberte@gmail.com.
- **Exposition à l'imprimerie-galerie d'Herman Delgado Arilla**
 et des contributions et assemblages d'objets trouvés sculpturaux. Tous les jours de 15 à 18 h. **Après-dîners dimanche 20 novembre.** Gratuit. Imprimerie-Galerie, 14, rue à : 06 74 21 63 08. imprimeriegalerie.fr
- SAMEDI 10**
 → **Rencontre avec l'architecte à la médiathèque**

ENVIRONNEMENT | Le syndicat mixte en charge de son élaboration a tenu une réunion publique

Les enjeux du SCoT de la Vallée de la Drôme expliqués aux habitants



Pour finaliser la première phase du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Vallée de la Drôme, le syndicat mixte en charge de son élaboration, tenant une réunion publique à Crest à laquelle assistaient quelques 70 personnes dont de nombreux élus.

Après l'accueil de Jean-Pierre Point, adjoint au maire de Crest, et de Jacques Fayolle, président du syndicat, Cécile Rossi, chargée de mission rattachée au SCoT, a présenté un document d'urbanisme qui définit, pour les 20 ans à venir, les stratégies à adopter pour les grandes orientations d'aménagement du territoire qui agissent sur le territoire. Ce document est composé de deux intercommunalités que sont la CCVD et la 3 CPS.

Il sera opposable aux collectivités de ce territoire qui devront donc respecter ses orientations dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

Katherine Broomberg du cabinet Tertis en charge de l'étude de ce SCoT, détaillait assez clairement les différents enjeux sociaux-économiques et environnementaux de ce document qui devrait être opérationnel en 2020. Elle précisait que le territoire concerné, regroupé 45 communes sur environ 80 000 hectares, et que sa diversité (les sites, les zones urbaines et rurales, avait conduit les groupes de travail à scinder le territoire en cinq entités différentes, afin de mieux cerner la cohérence de chaque territoire. Le Crestois, Confins, Vallée de Gervanne et de la Sive, Le Haut Rhône et Pays de Saillans. L'intervenante ajoutait que le SCoT doit également prendre en compte toute la population résidente en matière d'urbanisme par les différents lots applicables en la matière. Il devra donc être adapté aux contraintes du SCoT Grenelle déclinant de la loi du même nom.

Cette présentation qui avait pour but d'exposer aux habitants du territoire les principaux éléments d'analyse, tant au point de vue démographique, économique, environnemental, que de mobilité, a permis au public de poser des questions et de faire part de quelques remarques pertinentes.

Le diagnostic qui a été présenté à cette réunion, est téléchargeable sur le site internet du SCoT à l'adresse : scot-vallee-drôme.fr

ment qui, d'ores et déjà, consacré 5 M€ au programme «collège numérique». Pour accentuer l'offre en terme d'équipement dans un domaine particulièrement évolutif, le Département poursuit ses investissements (1,44 M€), 4 800 tablettes numériques déployées dans 34 collèges, plus de 120 vidéo-projecteurs interactifs et plus de 600 simples installés, ainsi que 25 imprimantes 3D. Equipement des collèges en mobilier innovant pour l'activation des règlements d'aides agricoles, agroalimentaires et d'économie solidaire de proximité pour des acheteurs publics et la recherche de nouveaux fournisseurs.

Extrait du Crestois du 2 novembre 2018

Dans le cadre de la semaine de la citoyenneté, l'école des jeunes sapeurs-pompiers de Crest a reçu la visite de Patrick Bouzillard sous-préfet de la Drôme, le samedi 13 octobre. L'occasion pour le représentant de l'État de saluer l'engagement de ces jeunes citoyens et de la vie qui est l'école des jeunes sapeurs-pompiers. Se réjouissant du «vivre que représente l'école pour la sécurité civile», le sous-préfet a toutefois tenu à rassurer les jeunes : «Ne vous mettez pas la pression, personne ne veut vous forcer à devenir pompiers volontaires, et la vie vous réserve, fort heureusement, bien des surprises».



SCoT de la Vallée de la Drôme Aval
 Présentation du diagnostic territorial le 7 novembre à 18h à la salle Colorige

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 15 à 20 ans à venir. En 2017, le Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval a lancé l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale. Son périmètre est formé par deux intercommunalités : la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans - Cour de Drôme et la Communauté de Com-

Dans le cadre de la semaine de la citoyenneté, l'école des jeunes sapeurs-pompiers de Crest a reçu la visite de Patrick Bouzillard sous-préfet de la Drôme, le samedi 13 octobre. L'occasion pour le représentant de l'État de saluer l'engagement de ces jeunes citoyens et de la vie qui est l'école des jeunes sapeurs-pompiers. Se réjouissant du «vivre que représente l'école pour la sécurité civile», le sous-préfet a toutefois tenu à rassurer les jeunes : «Ne vous mettez pas la pression, personne ne veut vous forcer à devenir pompiers volontaires, et la vie vous réserve, fort heureusement, bien des surprises».

Fondée il y a 27 ans, l'école crestoise accueillait aujourd'hui 20 jeunes, âgés de 12 à 18 ans.

l'objectif de cette réunion est de présenter aux habitants du territoire, les principaux éléments d'analyse des points clés du diagnostic (chiffres, cartes, etc.) et une première formulation des enjeux thématiques. Le diagnostic composé de deux documents (diagnostic territorial et état initial de l'environnement) est téléchargeable sur le site internet du SCoT www.scot-valleedrôme.fr. Le diagnostic sera, quant à lui, validé fin 2018 avant de poursuivre par le projet d'aménagement de développement durable.



Extrait du Crestois du 16 novembre

crestois pointés du doigt



Le diagnostic qui a été présenté à cette réunion, est téléchargeable sur le site internet du SCoT à l'adresse : scot-vallee-drôme.fr

qui ont acté la fusion de la Communauté de Communes du Crestois (CCC) avec celle du Pays de Saillans (CCPS).

TER ROMANS-GAP
 Vincent Bellard, élu de Saillans, propose ensuite de discuter de la liaison TER Romans-Gap, qui traverse la vallée, et qui nombre d'élus estiment menacée. Le maire de Saillans demande aux élus communaux de désigner un «voeu» à destination du président de la région et de la direction régionale de

Le SCoT de la vallée, mais québeco ?



Le diagnostic territorial est une sorte d'état des lieux, passant en revue la géographie de la vallée, son organisation politique, son tissu économique, son agriculture, etc. L'état initial de l'environnement propose quant à lui une étude exhaustive des patrimoines naturels ou agricoles de la vallée, de sa biodiversité, ou de la ressource en eau.

Deux documents qui permettront au Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme, de piloter l'élaboration des documents, de préparer la deuxième étape : l'administration à la lecture de ce document, qui désigne un «Schéma de cohérence territoriale». Première étape dans ce projet au long cours, la publication d'un «diagnostic territorial» et d'un état initial de l'environnement, qui ont été présentés au public le mercredi 8 novembre, à Crest. Deux documents, extrêmement complets, cumulant à eux deux 376 pages, et rédigés avec le bureau d'étude agglomératif Tertis Consulting.

L'ultime étape de l'élaboration du SCoT devrait être atteinte en 2020, avec la publication du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), qui sera la traduction réglementaire du projet politique. Une fois abouti, le SCoT de la Vallée de la Drôme servira de référence aux documents d'urbanisme locaux que sont les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) ou les cartes communales. Avec deux différences notables : le SCoT ne descendra pas jusqu'au niveau de la parcelle. Et il ne sera pas «opposable» à l'administration des PLU, que les particuliers peuvent contester devant le tribunal administratif, seules la SCPS et la CCVD pourront s'y opposer.

La prochaine étape de concertation est prévue en février 2019. En attendant, retrouvez sur notre site le «diagnostic territorial» et l'état initial de l'environnement».

Extrait du Dauphiné du 9 novembre 2018

la compétence «eau et assainissement», qui relève aujourd'hui des communes et devrait bientôt passer à l'intercommunalité. Thierry Iguelet, maire de Saint-Jovier-en-Diois, s'interpelle avec elle et se rend à venir, et prophétise «c'est la mort des petites communes. L'eau, c'est tout ce qui nous reste». Gilles Magnon, qui semble comprendre ces inquiétudes, rappelle néanmoins qu'un tel transfert est «obligatoire», et devra être mis en place pour la

Rencontre l'avis d'Allex se plaint du maire, et le croise par hasard...
 L'association L'avis d'Allex se plaint du maire, et le croise par hasard...

C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase d'une association allexoise... En



Les principaux points de discussions qui se sont tenus lors de cette réunion publique du 7 novembre 2018 sont entre autres les suivants :

Concernant la mobilité, une remarque intervient pour souligner qu'on tendrait désormais à parler de mobilité plutôt que de transport. Une nouvelle loi sur la Mobilité va être élaborée et devrait aider les territoires à avoir plus de maîtrise sur la problématique au sein de leur périmètre de compétence. À ce titre, le besoin de développer les transports collectifs vers Valence et Montélimar est mis en avant. À cette intervention, le Bureau d'études répond que le SCoT ne pourra pas l'imposer puisqu'il s'agit d'une compétence départementale. Les EPCI peuvent néanmoins demander à être AOT (Autorité organisatrice des transports) pour peser dans les politiques de mobilité mises en place.

Concernant le e-commerce et les livraisons à domicile, une remarque fait remonter la problématique de l'inadéquation entre les véhicules utilisés pour les livraisons au regard de la configuration urbaine des villages.

Concernant la revitalisation des centres bourgs, une question s'élève pour connaître les leviers existants dans le cadre du SCoT. Le Bureau d'études explique que le SCoT fixe des objectifs mais n'a pas de moyens opérationnels. Il peut inciter les collectivités à aller vers une cohérence. Par exemple, le SCoT peut interdire les commerces de + de 300m² dans les centres bourgs.

Le besoin de recensement de la vacance des commerces est exprimé par un participant.

2.3. ACTIONS DURANT LA PHASE DE PADD

2.3.1. LA MOBILISATIONS ET LA PARTICIPATION DES ELUS

➤ Commission thématique



Commission thématique – 7 février 2019 – Biovallée le Campus (Eure)

La phase de PADD débute début 2019. **Une commission thématique est organisée le 7 février 2019** à destination de l'ensemble des élus du territoire.

Les objectifs de cette commission sont de :

- Partager largement et enrichir le pré-PADD,
- Engager le débat sur les sujets et arbitrages clés du SCoT.

Après une plénière de présentation du calendrier et des points clés du pré-PADD, un travail en 3 sous-groupes s'est tenu. Les thématiques des sous-groupes étaient les suivantes :

- « Quelle structuration du territoire ? » (*Armature, démographie et mobilité*),
- « Quelle valorisation des ressources et du cadre de vie ? »
- « Quel développement et aménagement économique du territoire ? ».

Pour conclure, une plénière de mise en commun des débats a clôturé la journée.

Une trentaine de participants étaient présents.

➤ Réunions politiques

Durant la phase de diagnostic, **8 conseils syndicaux** se sont tenus.

DATE	TYPE REUNION	OBJET
29/11/18	Conseil syndical	Présentation de la feuille de route du PADD, Examen et hiérarchisation des questions stratégiques du SCoT
24/01/19	Conseil syndical	Séminaire à la journée : Enrichir et stabiliser le Pré-PADD Validation du pré-PADD qui sera présenté lors des réunions de concertation suivantes.
14/03/19	Conseil syndical	Restitution de la concertation du 7 février 2019 (avec les élus et les acteurs du territoire) Validation du Pré-PADD Discussion sur une première hypothèse préférentielle de croissance démographique
14/05/19	Conseil syndical	Approfondissement du PADD : Armature territoriale et répartition démographique
16/05/19	Conseil syndical	Approfondissement du PADD : Foncier économique/Développement des Commerces/ Localisation des projets liés au tourisme
17/05/19	Conseil syndical	Approfondissement du PADD : Ressource en eau/protection de la TVB/ protection des espaces agricoles/ localisation des énergies renouvelables
11/07/19	Conseil syndical	Avis SRADDET Validation de la V1 du PADD avant transmission aux PPA
05/12/19	Conseil syndical	Débat sur les orientations définies par le Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) du SCoT de la Vallée de la Drôme-Aval

➤ Réunion plénière

A l'issue des différentes instances de concertation avec les élus et acteurs du territoire, **les élus des 45 communes du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval se sont réunis lors d'une réunion plénière le 4 avril 2019** dans l'amphithéâtre du Campus Biovallée.

Cette réunion a suscité l'intérêt des **35 élus présents**, les échanges et retours ont été riches, notamment sur l'enjeu de la ressource en eau, sur la nécessité d'affirmer la forte ambition du territoire en matière de protection de la biodiversité ou encore sur l'enjeu qui consiste à densifier les dents creuses pour construire des logements tout en préservant des espaces verts et des îlots de fraîcheur.

L'assemblée a aussi souligné la forte attractivité du territoire et le déficit d'emploi à combler afin d'offrir aux nouveaux arrivants un emploi (« déficit actuel de 6000 emplois sur le territoire »). La problématique des déplacements pour se rendre sur son lieu de travail est également évoquée ainsi que le lien entre la logistique et la mobilité.



Réunion Plénière du 4 avril 2019

2.3.2. LA MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le souhait des élus est d'associer le plus en amont possible les acteurs du territoire afin qu'ils participent à la construction du PADD.

La méthodologie choisie consiste dans un premier temps à enrichir le pré-PADD. Celui-ci comprend la philosophie générale du projet, les objectifs stratégiques par thématiques ainsi que les principes d'aménagement souhaités (Armature, Urbanisation et Démographie/ Développement économique/ Environnement / Mobilité).

Le Pré-PADD est une base de travail qui vise à susciter du débat et de la discussion avec les acteurs du territoire de façon à construire un projet sur un socle partagé.

Dans cet objectif, **des ateliers de territoire ont été organisés** le 7 février 2019 au Campus de la Biovallée (Ecosite du Val de Drôme à Eure).

Les objectifs étaient de partager largement le pré-PADD et de l'enrichir. Mais aussi d'engager le débat sur les sujets et les arbitrages clés du SCoT, notamment lors d'un travail en 3 groupes sur 3 thématiques :

- « Quelle structuration du territoire ? »,
- « Quelle valorisation des ressources et du cadre de vie ? »,
- « Quel développement et aménagement économique du territoire ? ».



Atelier du territoire, travail en groupe et plénière du 7 février 2019

Ces ateliers ont réuni une trentaine de participants.

Les participants se sont largement retrouvés dans les orientations stratégiques proposées dans le Pré-PADD. En particulier, l'affirmation des différentes fonctions complémentaires des composantes du territoire, la volonté de diffuser la croissance et la vitalité démographique jusque dans les parties les plus rurales, ainsi que la logique d'aménagement structurée par un schéma de mobilité performant a semblé particulièrement opportune et pertinente.

La question difficile de la consolidation des cœurs de bourg et de villages est confirmée comme une préoccupation centrale du projet nécessitant des politiques volontaristes et ambitieuses.

Le renouvellement des formes urbaines et la diversification de l'offre de logements en direction des jeunes et des familles afin d'assurer le renouvellement générationnel sont également des axes prioritaires.

La stratégie générale, sur le volet économique a suscité une nécessité de clarification, car certains antagonismes apparaissent entre les objectifs de préservation environnementale (notamment la protection de la ressource en eau), l'accueil d'activités économiques nouvelles et le développement du tourisme.

Pour la ressource en eau, la prise en compte de la vulnérabilité de la ressource en eau dans les choix de développement est soulignée.

Pour l'énergie, la production d'énergie renouvelable doit être renforcée, mais la prise en compte des différents enjeux paysagers, agricoles et écologiques doit être assurée sans toutefois freiner le rythme d'atteinte des objectifs.

Pour la biodiversité, l'ambition fixée doit être plus importante et le SCoT doit viser une amélioration de la biodiversité sur le territoire.

2.3.3. LA MOBILISATION ET LA PARTICIPATION DES TECHNICIENS

Durant cette phase, 4 COTECH ont également eu lieu réunissant l'ensemble des techniciens des 2 EPCI membres du SCoT.

DATE	OBJET
22/11/18	Présenter la feuille de route et de la méthodologie d'élaboration du PADD Réflexions sur les grandes thématiques pour le pré-PADD
17/01/19	Présentation et débat sur le Pré-PADD
07/05/19	Préparer les 3 Conseil Syndicaux d'approfondissement thématiques du PADD
24/06/19	Relecture de la V1 du PADD

2.3.4. LA MOBILISATION ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Enfin, une réunion publique a été organisée le **mercredi 2 octobre 2019** à 18h au Campus de la Biovallée (Eurre). L'objectif de la réunion était de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et de recueillir des avis le concernant. **Elle a réuni environ 70 participants, élus et habitants.**

Les échanges ont été riches notamment sur la croissance démographique, l'application de la zéro artificialisation nette, l'habitat, la fonction nourricière de l'agriculture, la ressource en eau et l'irrigation, les zones humides, leur protection et renaturation, sur la gestion des eaux usées, la gestion forestière, la renaturation ou encore l'énergie et la mise en œuvre du SCoT.



Réunion publique

HABITAT – DÉPLACEMENTS – ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE – ÉCONOMIE – AGRICULTURE

Mercredi 2 octobre 2019 à 18h

• **Le Campus - Amphithéâtre**
Ecosite du Val de Drôme, 26400 Eurre.

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Vallée de la Drôme-Aval.
Document téléchargeable sur www.scot-valleedrome.fr

+ D'INFOS

Syndicat Mixte du SCoT
de la Vallée de la Drôme Aval
Tél. 04 26 52 11 14 - scot@scot-valleedrome.fr



Affiche réunion publique du 2 octobre 2019

Article Le Crestois – 27 septembre 2019

L'avenir de la Vallée de la Drôme, parlons-en ! ✕

Communiqué du SCoT Vallée de la Drôme

Les habitants de la Vallée de la Drôme sont tous conviés à une réunion publique le mercredi 2 octobre à 18h au Campus de la Biovallée (Ecosite du Val de Drôme à Eure).

L'objectif de cette rencontre est de partager le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Se loger, se déplacer, profiter du cadre de vie, travailler, développer des activités sont autant de thématiques que ce document stratégique vise à mettre en cohérence sur le territoire pour les 20 prochaines années. Le SCoT est le document de référence qui s'impose aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes et intercommunalités.

En 2017, le Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval a lancé l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Son périmètre s'étend sur deux intercommunalités : la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et l'intercommunalité Val de Drôme en Biovallée. Ce document

d'aménagement concerne donc 45 communes et ses 45 000 habitants.

À l'automne 2018, le Diagnostic et l'État Initial de l'Environnement avaient été présentés aux citoyens, acteurs et élus du territoire.

En 2019, de nombreuses réunions de travail et instances de concertation avec les élus, techniciens et acteurs du territoire se sont déroulées en vue de construire le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui constitue la deuxième phase d'élaboration d'un SCoT.

Avant de valider le PADD, les élus ont souhaité en partager le contenu avec les habitants et acteurs du territoire à l'occasion de cette réunion publique.

L'objectif de cette réunion de concertation est de présenter aux habitants du territoire le PADD qui constitue le projet politique dans lequel les élus exposent leur vision de l'avenir sur le plan de l'aménagement du territoire. De très nombreux domaines sont concernés : habitat, déplacements, cadre de vie, environnement, économie, équipements, emploi, tourisme, etc.

Le PADD devrait être validé en décembre 2019. Parallèlement, le travail d'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui constitue la 3^{ème} phase d'élaboration du SCoT débutera à l'automne 2019. Le SCoT devrait être applicable en 2021.

Le PADD est téléchargeable sur le site internet du SCoT

(www.scot-valleedrome.fr) dans la rubrique « Téléchargement » puis « PADD ». Le SCoT nous concerne tous ! Participez !

Pour plus d'informations : www.scot-valleedrome.fr scot@scot-valleedrome.fr Tél. 04 26 52 11 14

SCoT Vallée de la Drôme

Journée « Portes Ouvertes »
du
Collège F-J ARMORIN

Le samedi 12 Octobre 2019
De 9 h à 12 h
(La dernière visite aura lieu à 11 h 30)

L'ensemble de la communauté éducative vous invite à découvrir la cité F-J Armorin.



Article Le Dauphiné Libéré – 21 septembre

EURE

L'avenir de la vallée de la Drôme : « parlons-en ! »

Les habitants de la Vallée de la Drôme sont tous conviés à une réunion publique le mercredi 2 octobre à 18 h au Campus de la Biovallée (Ecosite du Val de Drôme à Eure).

L'objectif de cette rencontre est de partager le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence territoriale (SCoT). Se loger, se déplacer, profiter du cadre de vie, travailler, développer des activités sont autant de thématiques que ce document stratégique vise à mettre en cohérence sur le territoire pour les 20 prochaines années. Le SCoT est le document de référence qui s'impose aux Plans Locaux d'Urbanisme

(PLU) des communes et intercommunalités.

En 2017, le Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval a lancé l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Son périmètre s'étend sur deux intercommunalités : la communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans - Cœur de Drôme et l'intercommunalité Val de Drôme en Biovallée. Ce document d'aménagement concerne donc 45 communes et ses 45 000 habitants.

Avant de valider le PADD, les élus ont souhaité en partager le contenu avec les habitants et acteurs du territoire à l'occasion de cette réunion publique. L'objectif de cette réunion de concertation est de présenter aux habitants du territoire le

PADD qui constitue le projet politique dans lequel les élus exposent leur vision de l'avenir sur le plan de l'aménagement du territoire. De très nombreux domaines sont concernés : habitat, déplacements, cadre de vie, environnement, économie, équipements, emploi, tourisme...

Le PADD devrait être validé en décembre 2019. Parallèlement, le travail d'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui constitue la 3^e phase d'élaboration du SCoT, débutera à l'automne 2019. Le SCoT devrait être applicable en 2021.

Le PADD est téléchargeable sur le site internet du SCoT (www.scot-valleedrome.fr) dans la rubrique « Téléchargement » puis « PADD ».



Édouard Philippe, premier ministre, était récemment au campus de la Biovallée à Eure, où se déroulera la réunion publique du 2 octobre. Photo Le DL/Fabrice ANTERION

2.4. ACTIONS DURANT LA PHASE DE DOO

2.4.1. LA MOBILISATION ET LA PARTICIPATION DES ELUS

➤ Commissions thématiques

En septembre 2019, l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) a été lancée. Le DOO déclinera les orientations politiques et stratégiques des élus du territoire en termes d'aménagement (PADD), en objectifs chiffrés et en moyens d'actions réglementaires.

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU et PLUi) des communes et intercommunalités devront être compatibles avec le DOO du SCoT.

Afin de co-construire le DOO, les élus des 45 communes du territoire du SCoT sont conviées à prendre part à **4 commissions thématiques** qui permettront d'échanger sur les ambitions, les leviers du SCoT et les modalités de traductions des orientations du PADD dans le DOO, notamment sur les sujets suivants :

- Aménagement durable (logement, démographie, développement urbain) : le **mercredi 11 décembre 2019**
- Economie et Ressources (développement économique, développement touristique, énergies renouvelables) : le **jeudi 12 décembre 2019**
- Protection des espaces de valeur (agriculture, biodiversité, ressource en eau, paysages) : le **mercredi 18 décembre 2019**
- Mobilité durable : le **jeudi 19 décembre 2019**

Ces commissions ont permis d'échanger sur les ambitions des élus en matière de cadre réglementaire, sur les leviers du SCoT pour agir, se projeter dans le long terme et anticiper les changements à venir. Des exemples issus d'autres territoires ont été présentés comme support d'aide à la décision et les modalités possibles de traduction du PADD en règles applicables aux PLU/ PLUi ont été discutées et enrichies.

Les débats constructifs et nourris ont permis de clarifier un premier cadre dans lequel doit s'écrire le DOO.

Suite à la commission thématique « mobilité durable » qui s'est tenue le 19 décembre 2019 dans le cadre de l'élaboration du DOO du SCoT, un atelier « mobilité durable » permettant d'approfondir certains aspects a été organisé le **6 février 2020** avec pour objectifs de :

- Préciser le contenu / exigences de chaque pôle de mobilité, en prenant en compte leurs spécificités ;
- Définir les principes de localisation des stations de mobilités (étude CCVD) et voir comment étendre la réflexion à la CCCPS ;
- Préciser la forme et les éléments à mettre dans la traduction graphique autour des gares ;
- Produire une première esquisse de la carte des orientations en termes de mobilité durable.

Cet atelier était destiné aux techniciens et élus en charge de la mobilité et du climat à la CCCPS et à la CCVD ainsi qu'aux membres du Conseil Syndical.

➤ Commissions d'approfondissement

Suite au changement de mandature, en octobre 2020, les élus ont souhaité prendre le temps d'approfondir les différentes thématiques du DOO **ainsi 13 commissions d'approfondissement ont été réalisées.**

DATE	OBJET
09/03/21	Défi 1 : Modes d'urbanisation, Logements + Trajectoire ZAN (zéro artificialisation nette)
22/03/21	Défi 2 : Economie - Tourisme
06/04/21	Défi 3 : Paysage, biodiversité, énergie, eau
31/05/21	Défi 4 : Mobilités Durables
24/06/21	Deuxième version du DAAC et du volet commerce du DOO
28/01/21	Défi 1 : mode d'urbanisation et trajectoire ZAN
16/09/21	Défi 3-Suite : Biodiversité, énergie, eau, risques
07/10/21	Agriculture et Habitat léger
20/01/22	Eau, risques, carrières et agriculture
17/03/22	Modes d'urbanisation – Trajectoire ZAN
07/06/22	Evaluation environnementale
10/01/23	Mise à jour du volet foncier & démo – Trajectoire ZAN
19/06/23	Eclairage relatif à l'évaluation environnementale du DOO

➤ Réunions plénières

À l'issue de les 4 commissions thématiques, une **première réunion plénière** a été organisée le **6 février 2020** au Campus Biovallée pour partager à l'ensemble des élus des 45 communes du territoire les conclusions des commissions thématiques à intégrer dans le DOO ainsi que les principes du DOO.

Cette plénière a réuni plus d'une **quarantaine d'élus** et a suscité une large adhésion parmi les élus présents. La présentation du travail réalisé en commission a fait l'objet de quelques remarques notamment sur le logement indigne, les résidences secondaires, les résidences démontables, le zéro artificialisation nette, l'agrivoltaïsme et la nécessité du SCoT à se positionner dessus. Mais aussi sur l'enjeu de création d'emploi tout en ayant une faible consommation d'espaces.

Une deuxième réunion plénière a été organisée le **1 décembre 2021** à destination de l'ensemble des élus du territoire. L'objectif de cette réunion était :

- La présentation et l'échange autour de l'outil SCoT
- La présentation de l'état d'avancement de la démarche

À cause des conditions sanitaires en vigueur, nous avons été contraints de limiter le nombre de présents et avons organisé une visioconférence en parallèle. Environ **40 personnes** ont participé en présentiel à cette réunion.



Réunion Plénière – 1 décembre 2021



Discours du président Jacques Fayollet lors de la réunion plénière du 6 février 2020

Une troisième plénière a également été organisée pour présenter le projet SCoT et des principaux éléments du Document d'Orientations et d'Objectifs le 27 septembre 2023. Elle a réuni environ **40 personnes** dans l'amphithéâtre.



Article du Crestois du Vendredi 13 Octobre 2023

➤ Réunions politiques

Au total, **23 conseils syndicaux, 4 commissions de travail et 1 réunion SCoT et EPCI** ont eu lieu durant la phase de DOO.

DATE	TYPE REUNION	OBJET
01/10/19	Conseil syndical	DAAC : Présentation du Bilan d'Aménagement Commercial
16/10/19	Conseil syndical	Présentation de la feuille de route du DOO
28/11/19	Conseil syndical	<u>Séminaire à la journée</u> : Présentation, débat et enrichissement sur le contenu, le déroulement et l'animation des 4 commissions thématiques du mois de décembre 2019 dans le cadre de l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs
23/01/20	Conseil syndical	Enseignements et bilans des commissions thématiques - Éléments à intégrer dans le DOO et sujets restant à approfondir
19/02/20	Conseil syndical	Validation des éléments du DOO enrichis par les débats en plénière Présentation et échanges sur la première version du DAAC et du volet commerce du SCoT
08/10/20	Conseil syndical	Mise en place des délégués au Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval
03/12/20	Conseil syndical	Ressource en Eau/ Schéma Régional des carrières/ Retroplanning élaboration DOO
23/02/21	Conseil syndical	Avis Schéma Régional des carrières/ Marché complémentaire Puy Saint Martin/ Etude ressource en eau
28/06/21	Conseil syndical	Avis SDAGE 2022-2027
14/10/21	Conseil syndical	Organisation du SCoT/ Conférence des SCoT et ZAN
09/12/21	Réunion SCoT-EPCI	Présentation état d'avancement du SCoT
15/02/22	Conseil syndical	DAAC : Validation des périmètres de centralités
19/05/22	Conseil syndical	Présentation PLH CCCPS InterSCoT politique et Conférence SCoT Retroplanning

DATE	TYPE REUNION	OBJET
29/06/22	Conseil syndical	Validation du DAAC / diagnostic logistique/ hypothèse de spatialisation
25/08/22	Conseil syndical	<u>Séminaire à la journée</u> : Relecture du DOO et retours du COTECH (hors partie démographie/ foncier et eau potable)
04/05/23	Conseil syndical	Valider les ajustements à faire pour produire la V4 : avant envoi aux PPAs Prendre connaissance de l'avis technique de l'Etat Eclairage Evaluation environnementale/ point de vigilance
18/07/23	Conseil syndical	Séminaire à la journée : Validation du DOO
20/10/23	Conseil syndical	Justification des choix
26/10/23	Commission	Validation du DOO et DAACL
14/12/23	Conseil syndical	Arrêt du SCoT

➤ La conférence « Ville et village de demain »

Le SCoT de la Vallée de la Drôme organisait le jeudi 15 décembre 2022 au campus Biovallée, la conférence Villes et villages de demain, expérimenter de nouvelles formes d'habiter en vallée de la Drôme.

Des vidéos des différentes interventions ont été réalisées et sont disponibles sur la chaîne Youtube du SCoT : https://www.youtube.com/channel/UCrgv_gKT0Vdkt_gE5dl55dg



CONFÉRENCE

VILLES ET VILLAGES DE DEMAIN

Expérimenter de nouvelles formes d'habiter en vallée de la Drôme

Conférence avec Valérie JOUSSEAUME, chercheuse à l'Institut de géographie et d'aménagement de l'université de Nantes, au sein de l'équipe CNRS « Espaces et Sociétés ».

Et présentation de projets inspirants !

15 DECEMBRE 2022
13:30 - 18:00

Rdv au :
CAMPUS
Ecosite du Val de Drôme
Place Michel Paulus
26400 Euree

Inscription obligatoire en cliquant [ICI](#)

SCoT Vallée de la Drôme

Une conférence proposée par le

Affiche de la conférence

➤ Les visites de terrain

Une série de visites de terrain a été lancée au printemps 2023. Ces visites ont pour objectif de poursuivre le cycle de réflexion sur les formes urbaines initié à l'occasion de la conférence « Villes et villages de Demain ».

À chaque rendez-vous :

- Une thématique
- Des visites d'un ou plusieurs projets inspirants du territoire et au-delà
- Des temps d'échanges pour rencontrer les élus, les porteurs de projets et les professionnels de l'aménagement à l'origine de ces projets.

La première visite a eu lieu le mardi 23 mai sur le thème de la densification douce.

Une seconde visite a eu lieu le 4 juillet 2023 à Die sur le thème de l'habitat dans les centres-bourgs avec une présentation du concept d'habitats complémentaires et un atelier pour imaginer de nouvelles façons d'habiter en centre-bourg.



23 Mai 2023
-
13h15-17h00

Présentation de projets
Logements les Auches à La Roche-sur-Grane et résidence le Maupas à Saoû.

Avec
Christian Bonnet, Maire de La Roche-sur-Grane
Daniel Gilles, élu à Saoû

Ouvert à tous les élus communaux et aux techniciens

Inscription obligatoire : ofinck@scot-valleedrome.fr

SCoT Vallée de la Drôme

VISITE DE TERRAIN #1 – DENSIFICATION DOUCE
Rdv à 13h15 sur le parking de la mairie de La Roche-sur-Grane

Invitation première visite de terrain



Sur le terrain à la découverte des logements de La Roche-sur-Grane et Saoû



Visite du tiers lieu l'Avant-Poste et de la résidence Blagnac à Die

2.4.2. LA MOBILISATION ET LA PARTICIPATION DES TECHNICIENS

➤ Visites de terrain et conférences

Les visites de terrain et la conférence détaillées plus haut étaient également ouvertes aux techniciens.

➤ Comités techniques

Durant la phase du DOO, 6 COTECH se sont tenus.

DATE	OBJET
26/09/19	Présenter la feuille de route du DOO Lien entre le PADD et le DOO
14/11/19	Présentation, débat et enrichissement sur le contenu et le déroulement des 4 commissions thématiques du mois de décembre 2019
17/12/21	Recueil des avis sur le DOO Défi 1 et 2
11/01/21	Recueil des avis sur le DOO Défi 3 et 4
15/06/21	Recueil des avis sur la partie commerce du DOO et sur le DAAC
02/09/21	Réunion technique sur les enveloppes urbaines
05/05/22	Relecture DOO et recueil des avis
13/12/22	Recueil des avis DOO – Mise à jour du volet foncier & démo – Trajectoire ZAN

2.4.3. LA MOBILISATION ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Enfin, une réunion publique a été organisée le **mercredi 29 novembre 2023** à 18h au Campus de la Biovallée (Eurre). L'objectif de la réunion était de présenter le Projet du SCoT avant son arrêt le 14 décembre 2023. Elle a réuni environ **100 participants, élus, acteurs et habitants**.

L'objectif de cette réunion était de rappeler ce qu'était un SCoT et le rapport de compatibilité avec les documents de rangs inférieurs, mais aussi de présenter les points clés du DOO. Nous pouvons noter des remarques du public sur entre autres les logements vacants, les résidences secondaires ainsi que sur les terres agricoles dont une précision est donnée par le Bureau d'études : le SCoT délimite les zones agricoles mais pas les pratiques. De même pour les questions relatives aux logements, il est précisé qu'elles relèvent du rôle des PLH.

Des demandes de précisions sont aussi demandées par rapport au photovoltaïque au sol. Il est donc précisé que le SCoT privilégie le photovoltaïque sur les constructions existantes et que le SDER (schéma d'énergie renouvelable) n'est pas encore abouti, le SCoT pourra, au besoin, être modifié.

Il est aussi abordé, le sujet de la ressource en eau, le vice-Président du SCoT rappelle l'étude sur l'eau menée par le syndicat mixte et le plan d'action rédigé dans le cadre du volet 2.

Une remarque a aussi lieu sur les campings et la difficulté pour les petits campings d'être rentables économiquement.

Le Dauphiné Libéré
Vendredi 1^{er} décembre 2023

Vallée de la Drôme Ce qu'il faut retenir du schéma de cohésion territoriale de la vallée



Le SCoT, schéma de cohésion territoriale qui réunit les deux communautés de communes du Crestois et du pays de Saillans, et du Val de Drôme en Biovallée, soit 44 communes et 46 305 habitants, a été présenté jeudi 29 novembre à Eurre. Photo: Le D.L./Marcial Cordero

Six ans de travail résumé en un peu plus de deux heures. C'était le challenge de la présentation du SCoT (schéma de cohésion territoriale) de la vallée de la Drôme qui a eu lieu jeudi 29 novembre à l'écosite d'Eurre, devant près de 100 personnes.

Il a débuté fin 2017 et rentre dans sa phase finale. Le SCoT, schéma de cohésion territoriale de la vallée de la Drôme, qui devrait être adopté en septembre 2024, a été présenté jeudi 29 novembre à l'écosite d'Eurre. Six ans de travail synthétisés en un peu de plus de deux heures... Voici quelques points essentiels.

● **Qu'est-ce que le SCoT de la vallée de la Drôme**
Le SCoT de la vallée de la Drôme réunit les deux commu-



Katherine Broomberg, consultante chez Tercis, un des cabinets d'étude spécialisés qui a œuvré à l'élaboration du SCoT

nités de communes du Crestois et du pays de Saillans, et du Val de Drôme en Biovallée, soit 44 communes et 46 305 habitants. Il définit les grandes règles d'aménagement du territoire urbain (logement, mobilité, zone industrielle) mais aussi les zones agricoles et naturelles à préserver.

Le SCoT n'a pas vocation à déterminer, comme un PLU (plan local d'urbanisme) auquel il est opposable, les terrains qui sont constructibles ou non car son échelle de travail est bien plus large. Le SCoT est une anticipation des mutations qui déboucheront sur une prospective 20 ans pour répondre aux besoins de la population. Dans la vallée, et alors que le SCoT relève « l'excellence environnementale du territoire », le maître mot est la densification plutôt qu'à l'extension.

● **Un « très bon SCoT »**
Des mots de Katherine Broomberg, consultante chez Tercis, un des cabinets d'étude spécialisés qui a œuvré à l'élaboration du SCoT : « Pour avoir travaillé sur d'autres SCoT et notamment dans le sud sur des territoires ruraux aussi, celui-ci est un très bon SCoT, très ambitieux. » Ce qui a fait réagir Robert Arnaud, ex-vice-président à l'intercommunalité du Val de Drôme en Biovallée : « Beaucoup de choses présentées sont déjà mises en œuvre sinon entamées ou bien entamées. »

● **Sur les logements vacants et la démographie**
D'ici 20 ans, le SCoT anticipe

une croissance démographique de 23 %, soit 10 610 habitants. À cette allure, le territoire devra compter 6 000 logements en plus soit 100 % de ces logements. Le maître-mot est la densification plutôt qu'à l'extension, Daniel Gilles, ancien maire de Saon, pose la question des logements vacants.

En fait, « il n'y en a pas tant que ça sur le territoire. » Seuls 700 ont été comptabilisés. Néanmoins, l'objectif est bien de mobiliser 100 % de ces logements vacants car le SCoT vise une dynamique importante de centralité et de vitalité des centres. Densification plutôt qu'à l'extension, une fois encore.

● **Le SCoT délimite des zones agricoles mais pas les pratiques**
Alors que les terres agricoles occupent l'essentiel du territoire, Robert Arnaud regrette que le SCoT ne donne pas de règles à suivre sur « la pratique et le devenir des sols [...] ». L'agriculture n'est pas vertueuse par nature [...] 80 % des sols sont victimes de l'agrochimie. « Des règles à instaurer, peut-être, mais hors-champ du SCoT. »

● **L'installation des panneaux photovoltaïques en zone agricole**
La posture politique du SCoT a choqué d'être « précautionneuse ». Ainsi, l'installation des panneaux photovoltaïques au sol sur les terres agricoles n'est pas autorisée. « Nous préférons leurs installations sur les constructions existantes, donc sur les toitures ». Néanmoins, le

Sider (schéma de développement de l'espace régional) n'est pas encore abouti. Et le SCoT, au besoin, pourra être modifié. Par ailleurs, le photovoltaïque flottant n'a pas été instruit dans le SCoT.

● **Sur la mobilité, il n'y a pas que la pratique du vélo à développer**
René-Pierre Italter, élu à la mobilité à l'intercommunalité du Crestois et du pays de Saillans, l'a rappelé lors de la séance sur la mobilité : « Il n'y a pas que le vélo et donc les pistes cyclables à développer. » Le covoiturage, l'autopartage, la location de véhicule électrique mais aussi le réseau poce (stop) doivent se développer sur le territoire. Et d'ajouter : « Le développement des mobilités ne pourra se faire sans notre partenaire important qu'est la Région qui gère le réseau ferroviaire et des bus. »

● **Caroline Bern**

Actu locale Crestois | 19

► Agenda de Crest

- Vendredi 1^{er} décembre**
Ciné-rencontre
Avec le réalisateur Damien Boyer, à l'issue de la projection du film documentaire *Sacerdote*. Tarif habituel. À 20 h 30. Cinéma Eden, 2 quai Béranger-de-la-Blache.
- Samedi 2 décembre**
Secours populaire
Ouverture de la boutique solidaire le premier samedi de chaque mois de 9 à 12 h. 11 bis rue Sadi-Carnot. Secours populaire de Crest : 04 75 25 77 22.
- Marché alimentaire**
Tous les samedis de 6 à 14 h. Rue de l'Étrot-de-Ville, rue de la République, rue Archard.
- Micro-Folie en ténérance à Crest**
Réunissant des centaines de chefs-d'œuvre de 12 institutions et musées nationaux à découvrir sous forme numérique, cette galerie d'art virtuelle mêle arts plastiques, spectacle vivant, design, architectures, etc. Tous les mercredis, samedis, dimanches de 10 à 12 h et de 14 à 18 h. Jusqu'au dimanche 10 décembre. Centre d'art, place du Champ-de-Mars.

Article Le Dauphiné Libéré – Du vendredi 1 décembre 2023

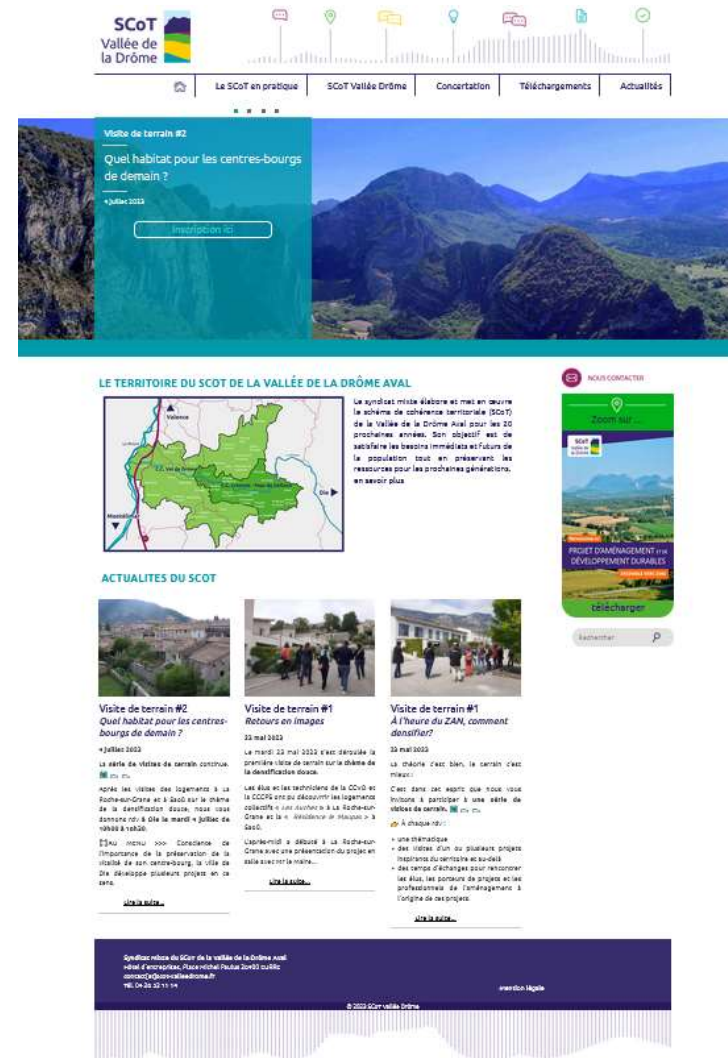
2.5. LES AUTRES OUTILS DE COMMUNICATION

2.5.1. LE SITE INTERNET

Le site internet du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval a été mis en place en 2018. Une page SCoT est intégralement dédiée à ce document et son actualité. L'ensemble des pièces qui le compose sont directement accessible par la population.



Un onglet « Téléchargements » regroupant plusieurs sous-onglets correspondant à chacune des phases du SCoT ou des grandes étapes a été spécialement créé pour permettre de parcourir et de télécharger les documents SCoT avec plus de lisibilité et de facilité.



Extrait de la page d'accueil du site internet www.scot-valleedrome.fr

2.5.2. LES LETTRES D'INFOS

Deux lettres d'information ont déjà été réalisées et une troisième est en cours de rédaction, elle sera diffusée en début d'année 2024.



2.5.3. EXPOSITION ITINÉRANTE

Une exposition itinérante est en cours, elle est constituée de 6 panneaux, sur le diagnostic et le PADD.

L'arrêt du SCOT permettra de compléter ces panneaux par des éléments clés du DOO.

2.5.4. ARTICLES DANS LES SUPPORTS DE COMMUNICATION LOCAUX

Des articles sont aussi parus dans les supports de communication locaux. Par exemple, cet article ci-dessous paru dans le journal communal de la commune de Crest.



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), est un document d'urbanisme chargé de définir les orientations d'aménagement du territoire à long terme dans les domaines de l'économie, du tourisme, de l'agriculture, des transports, de l'énergie... Dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau SCOT, une concertation est mise en place pour associer les

habitants. Pour ceux qui souhaitent s'informer et donner leur avis, une réunion publique est organisée **mardi 13 juin à 18 h 30, salle Coloriage**. Cette réunion permettra de présenter la démarche d'élaboration du SCoT et de la partager avec chaque participant. + d'infos : scot.valleedromeaval@gmail.com
04 28 52 11 14

Extrait de Crest en lien – printemps 2017

2.5.5. REGISTRE DE CONCERTATION

Mise à disposition du public d'un dossier présentant l'état d'avancement de la démarche aux étapes suivantes de l'élaboration :

- après validation du diagnostic,
- après arrêt du PADD,
- avant l'arrêt du projet SCoT par le comité syndical

Les documents sont consultables au siège du Syndicat Mixte de la Vallée de la Drôme Aval ainsi qu'au siège des deux communautés de communes concernées et aux horaires habituelles d'ouverture. **Un registre de concertation** permettant de consigner les observations du public sur le projet de SCoT a été mis à disposition.

Un formulaire en ligne destiné au public pour faire part de ces observations au fur et à mesure a aussi été mis en place dès le début de l'élaboration sur le site internet.

2.6. L'ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES

2.6.1. L'ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES

L'ensemble des personnes publiques ont été réunies à diverses occasions.
La liste des Personnes Publiques associées est en annexe du bilan de concertation.
(Annexe 1)

Les rencontres avec les PPA ont pris deux formes :

- a) **Des réunions collectives (Réunion PPA)** pour confronter les points de vue et attentes et des réunions plus spécifiques avec une ou plusieurs personnes publiques afin d'analyser plus précisément telle ou telle thématique.

Phase Diagnostic :

- **Réunion PPA :**
 - **Novembre 2018 :** l'objectif de cette réunion présentation du diagnostic et de l'état Initial de l'Environnement

Phase PADD

- **Réunion PPA :**
 - **4 avril 2019 :** l'objectif de cette réunion était de restituer le pré-PADD à l'issue des différentes instances de concertation avec les élus et acteurs du territoire et de collecter des avis et remarques sur le pré-PADD.
 - **2 octobre 2019 :** l'objectif de cette réunion était de présenter et collecter les avis des PPA concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.
 - **13 novembre 2019 :** Réunion DAAC
- **CDPENAF**
 - **13 février 2020 :** Présentation de la philosophie et des grandes lignes PADD, des objectifs de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers et des objectifs de limitation de l'étalement urbain et de la consommation d'espace.
 - **14 juin 2023 :** Présentation DAACL

Phase DOO

- **20 juin 2023 : Présentation DOO**

b) **Des réunions plus spécifiques**

Des réunions plus spécifiques avec une ou plusieurs personnes publiques afin d'analyser plus précisément telle ou telle thématique ont aussi été organisés tout au long du projet. De même, au fur et à mesure de l'avancement du projet, des contributions écrites ont été transmises au Syndicat mixte pour faire part soit d'observations ou de critiques, soit de contributions au projet. L'ensemble de ces contributions ont été analysées par les élus et ont permis d'amender et d'enrichir les différents documents constitutifs du SCoT.

De nombreux échanges avec les 2 EPCI membres du Syndicat Mixte de la Vallée de la Drôme Aval ont été réalisés tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT, lors de conférences des Maires, de plénières, de commissions thématiques, d'ateliers ou d'échanges informels.

De nombreuses réunions avec les services techniques de la DDT ont été menées tout au long de la démarche.

Le syndicat mixte de la rivière Drôme portant le SAGE Drôme a aussi été associé aux réunions PPA. Des réunions spécifiques, notamment sur le thème de la ressource en eau se sont tenues avec eux.

L'UNICEM a aussi été associé aux réunions PPA et des réunions plus spécifiques sur la thématique des carrières se sont tenues avec eux.

2.7. CONCLUSIONS

Au vu de ce bilan, il est possible de constater que les modalités de la concertation définies dans la délibération du 15 mars 2017 ont été menées à bien.

Le Projet de SCoT a été largement débattu et enrichi par une grande diversité de contributions afin de répondre à l'ensemble des défis du territoire et aux besoins des populations.

3.1. ANNEXES 1

LISTE DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Les personnes publiques associés à l'élaboration du SCoT en application des articles L.132-7 et L.132-8 du Code de l'urbanisme sont :

- L'Etat – Le Préfet
- La Région Auvergne Rhône-Alpes - Le Président
- Le Département de La Drôme – Le Président
- CCVD
- CCCPS
- SCoT Grand Rovaltain
- SCoT Centre Ardèche
- PNR du Vercors
- La CCI de la Drôme
- La chambre de métiers de la Drôme
- La chambre d'agriculture de la Drôme

Etablissement consultés

- Les associations locales d'usagers agréées dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat
- Les associations dites " agréées de protection de l'environnement" mentionnées à l'article L. 141-1 du code de l'environnement